

Fiche n°2

AESH

Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et **au plus tard le 15 mars 2024**

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement)
- Bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Pièces complémentaires :

- **Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)** et/ou **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** devant avoir été préalablement mis en place et comprenant un bilan de leur mise en œuvre

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année et au plus tard le 5 avril 2024

**Pièces obligatoires pour l'évaluation
(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :**

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)